

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-120
Occupation du domaine public
Rue Jean Jacques Rousseau

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de Madame Karine Hénault-Lucotte d'occuper le domaine public afin de procéder au nettoyage de sa toiture par l'entreprise Thieffaine Bonneau;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Thieffaine Bonneau est autorisée à stationner un véhicule nacelle au droit du 18 rue Jean Jacques Rousseau en raison d'un nettoyage de toiture, du mardi 17 au jeudi 19 juin 2025

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits au niveau du 18 rue Jean Jacques Rousseau.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par l'entreprise Thieffaine Bonneau qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise Thieffaine Bonneau devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise Thieffaine Bonneau, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.